



106505 - Utiliser les équipements scolaires à des fins personnelles

question

Qu'en est il de l'usage des équipements scolaires à des fins personnelles?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

L'emploi des outils de travail à des fins personnelles comporte deux aspects: le premier consiste dans une utilisation qui n'entraîne pas la destruction de l'outil. C'est le cas des instruments d'ingeneering (règles, compas, calculatrices, etc.) de l'ordinateurs, de la connexion à internet d'une manière qui n'augmente pas les charges, etc. Cet emploi est permis, s'il reste dans un cadre ordinaire et ne porte pas préjudice à l'employeur. Le deuxième aspect consiste dans une utilisation qui implique la consommation de l'objet utilisé. C'est le cas du papier, des stylos, de l'encre, etc. Cet emploi n'est pas permis à l'employé. Voir la réponse donnée à la question n° [95389](#).